

REUNION DE CONSEIL DU 11 AVRIL 2019

Le Maire de Pamplie certifie avoir adressé à chaque conseiller le quatre avril deux mil dix-neuf, une convocation pour la dite séance.

L'an deux mil dix-neuf, le onze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Pamplie, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel DROCHON, Maire.

Présents : Thierry LIMOGES, Hervé FICHET, Muriel LIMOGES, Christian RAYMOND, Edith MORIN, Michel DROCHON, Daniel ROBIN, Alain GUILBOT

Absents : Victor FOUET, Cyrille RAYNEAU

Secrétaire de séance : Thierry LIMOGES

Ordre du jour :

- **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2019**
- **Approbation du compte de gestion 2018 du Receveur Municipal**
- **Vote du compte administratif 2018**
- **Affectation du résultat**
- **Vote du budget primitif 2019**
- **Cérémonie du 8 mai**
- **Planning élections européennes**
- **Questions diverses**

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée que soit rajouté à l'ordre du jour :

- **Achat lave-vaisselle**
- **Prestations de services entretien voirie sur la commune de Xaintray**

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la requête.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du vingt-et-un mars deux mil dix-neuf.

• **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2019 : *délibération n°17-11-04-2019***

Monsieur le Maire fait une synthèse du budget primitif : augmentation des frais de scolarité du RPI, emprunt contracté auprès du Crédit Agricole pour les travaux relatifs à la construction de deux logements locatifs. Après concertation, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les taux d'imposition des taxes locales comme suit :

- taxe d'habitation : 14.68%
- taxe foncière (bâti) : 14.41%
- taxe foncière (non bâti) : 37.34%

Le produit attendu est de 74 226€

• **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU RECEVEUR MUNICIPAL : *Délibération n°18-11-04-2019***

Le compte de gestion dressé par le Comptable public est présenté à l'assemblée par Monsieur le Maire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2018, considérant que les dépenses et les recettes sont justifiées.

• **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : *Délibération n°19-11-04-2019***

Après présentation du compte administratif, ce dernier s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses de la façon suivante :

- Section de fonctionnement dépenses : 141 642.24€
- Section de fonctionnement recettes : 178 291.22€
Excédent de 36 648.98€
- Section d'investissement dépenses : 249 953.62€
- Section d'investissement recettes : 215 309.09€

Déficit de 34 644.53€

Le résultat de clôture de l'exercice 2018 est de 18 379.77€.

Monsieur le Maire s'étant retiré, les membres du conseil ont délibéré.

Après délibération, le compte administratif 2018 est approuvé, à l'unanimité.

• **AFFECTATION DU RÉSULTAT** : *Délibération n°20-11-04-2019*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter au budget primitif 2019, les montants suivants :

- en section de fonctionnement recettes (002) : 35 999.77€
- en section d'investissement recettes (1068) : 36 746.00€

• **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019** : *Délibération n°21-11-04-2019*

Présentation et analyse du budget primitif 2019, sont données à l'assemblée par Monsieur le Maire.

Celui-ci s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses de la façon suivante :

- section de fonctionnement : 215 762.77€ avec un virement à la section d'investissement de 44 923.77€
- section d'investissement : 380 960.77€ dont 150 000€ emprunt pour les travaux de constructions de deux logements locatifs au 20 rue de la Miochette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget 2019 ainsi présenté.

• **CÉRÉMONIE DU 8 MAI** :

Programme de la Cérémonie du mercredi 8 mai 2019 :

- 11h00 rassemblement au cimetière
- Allocution
- dépôt de gerbes
- vin d'honneur à la salle communale

• **PLANNING ÉLECTIONS EUROPÉENNES** :

Les élections européennes ont lieu le dimanche 26 mai 2019

8h00/10h30	10h30/13h00	13h00/15h30	15h30/18h00
Raymond Christian	Limoges Thierry	Robin Daniel	Guilbot Alain
Drochon Michel	Fichet Hervé	Morin Edith	Christian Raymond
			Drochon Michel

• **ACHAT LAVE-VAISSELLE** : *Délibération n°22-11-04-2019*

Plusieurs utilisateurs de la salle communale se sont plaints de dysfonctionnements du lave-vaisselle. Un devis pour un achat a été demandé auprès du prestataire, Ouest Occasion de Parthenay. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis pour un montant de 1 300€ HT. Cette dépense sera inscrite au budget communal 2019, article 2188.

• **PRESTATIONS DE SERVICES ENTRETIEN VOIRIE SUR LA COMMUNE DE XAINTRAY** : *Délibération n°23-11-04-2019*

Il a été décidé entre la commune de Pamplie et Xaintray que l'adjoint technique de la commune de Pamplie, effectuerait des travaux d'entretien de voirie sur la commune de Xaintray, avec le tracteur communal de Pamplie.

Il a été convenu avec la commune de Xaintray que la facturation des heures de tracteur, seraient facturées au tarif de 18€ de l'heure à la commune demandeuse. Les heures de tracteur, pour l'année 2017/2018, sont de 92heures. Un avis de somme à payer pour un montant de 1 656€ sera adressé à la commune de Xaintray.

En contrepartie, la main d'œuvre se régularisera par des interventions de l'adjoint technique de Xaintray sur le site de Pamplie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les décisions ainsi présentées.

• **QUESTIONS DIVERSES** :

Néant

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-deux heures trente, et ont signé au registre les membres présents.

le Président

Mr DROCHON

le secrétaire

Mr LIMOGES

les membres

Mr FOUET

Absent

Mr RAYNEAU

Absent

Mr FICHET

Mme LIMOGES

Mr RAYMOND

Mme MORIN

Mr ROBIN

Mr GUILBOT